



COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 4 décembre 2014

1. AFFAIRES GÉNÉRALES (Raymond Bron)

Personnel

A la suite du licenciement d'un collaborateur annoncé lors de la dernière séance du Conseil communal, la Municipalité a mis au concours un poste d'employé de la voirie.

Un remplacement rapide est nécessaire à l'approche de la période de déneigement des espaces publics communaux.

En revanche, dans le droit fil de la réponse qui sera donnée à la motion de la Commission de gestion, la Municipalité souhaite se donner le temps d'une analyse plus approfondie du fonctionnement de son service technique dans son ensemble ; l'engagement auquel elle procède actuellement est donc limité à cinq mois.

Fusion

Haut-Talent	Electeurs inscrits	Bulletins rentrés	Bulletins valables	Oui	Non	Résultats (% de oui)	Participation
Bretigny	570	299	297	178	119	59.9%	52.5%
Cugy	1851	1032	1020	733	287	71.9%	55.8%
Froideville	1584	1128	1106	319	787	28.8%	71.2%
Morrens	765	549	531	219	312	41.2%	71.8%
Total	4770	3008	2954	1449	1505	49.1%	63.1%

Les votes des quatre Communes, tombés sur le coup de midi le 30 novembre dernier, est clair et sans appel. Il ne laisse aucune place à un possible regret sur la manière dont a été conduit le projet, ni sur le sérieux de l'étude et ses résultats.

Une analyse du scrutin exige un certain recul et de la réflexion ; une discussion entre les Communes aura lieu le 9 décembre prochain, date de la dernière séance du Comité de pilotage. Les causes de l'échec et l'opportunité d'une reprise des discussions y seront évoquées.

Votre Municipalité tient cependant à vous donner une première appréciation « à chaud ».

Malgré l'échec, les sujets de satisfaction existent bel et bien.

- ☺ Le processus de l'étude a permis des échanges plus larges que ceux existant au sein des associations intercommunales ; en envisageant un avenir commun, les sentiments de partage et d'ouverture ont été stimulés, des portes se sont ouvertes.
- ☺ Le peuple a pu se prononcer - grâce à vous - suite à la signature de la convention de fusion par les Municipalités ; cet objectif que nous nous étions posé a risqué ne pas être atteint chez nos voisins de l'ouest...
- ☺ Le vote massif des habitants de Cugy en faveur de la fusion est une manière de récompense pour ses autorités, Conseil communal et Municipalité réunis.

- ☺ La cohésion de votre Exécutif sur ce sujet délicat, pour normale qu'elle soit, est cependant aussi un sujet de satisfaction dans le contexte régional que nous avons connu ces dernières semaines. Cette cohésion n'est pas fondée sur une pensée unique, mais sur la discussion et le respect du principe de collégialité qui régit légalement l'action d'une Municipalité. Ce respect n'est vraisemblablement pas étranger au calme qui a régné dans notre Commune pendant la campagne, une atmosphère qui permet d'envisager des lendemains sereins pour la gestion et la conduite des affaires communales.

En résumé, votre Municipalité regrette une occasion manquée de construire une entité communale administrative et politique à la hauteur des enjeux du futur, mais elle poursuivra avec d'autant plus de conviction l'amélioration des infrastructures et des services à la communauté.

2. ÉCOLES (Jean-Pierre Sterchi)

Construction du Collège d'Es Chesaux

Les travaux, qui ont démarré depuis plus d'un mois, ont profité des températures clémentes de novembre et avancent à satisfaction.

La collaboration avec l'entreprise totale est très bonne et un travail conséquent du comité de pilotage permettra de finaliser et valider tous les plans d'exécution pour la fin décembre.

Les travaux spéciaux de protection du chantier, de terrassement et de cloutage des parois ont lieu jusqu'à la mi-décembre. Si les conditions météorologiques le permettent, le radier pourra être réalisé avant la pause de fin d'année.

3. JEUNESSE

Soirée des jeunes de 18 ans

La soirée d'accueil des jeunes citoyens a été repoussée en raison d'un manque de succès et ceci malgré une démarche de publicité faite auprès de quelques jeunes de 18 ans comme l'année précédente.

En effet, à quatre jours de la date de la rencontre, deux jeunes sur 35 s'étaient inscrits pour le tournoi de badminton et six pour le repas. La Municipalité a pris la décision de reporter cette manifestation et d'inviter l'année prochaine deux volées de jeunes, à savoir, celle qui sera dans sa 18^e et celle de cette année 2014 qui sera alors dans sa 19^e année.

La Municipalité, tout en regrettant le manque d'intérêt d'une bonne partie de ces jeunes citoyens, espère que cette formule permettra d'obtenir la dynamique qu'elle souhaite créer lors de cette manifestation.

Garderie Arc-en-Ciel

Les comptes de l'exercice 2013-2014 de l'Association de la garderie Arc-en-Ciel se soldent par un déficit de CHF 58'886.-. Les garanties de couverture de déficit octroyées par Cugy à hauteur de CHF 20'000.- et de CHF 5'000.- par chacune des trois autres Communes, ne couvriront pas totalement ce déficit.

Les Municipalités ont accepté d'apporter une aide supplémentaire à cette Association en comblant cette perte d'une manière proportionnelle à la provenance des enfants.

Ainsi, pour Cugy cela représente la somme de CHF 15'000.-. Cette situation a été communiquée à la Commission des finances et au président du Conseil communal.

A la demande de la Commission des finances, nous vous communiquons aussi les mesures qui ont été annoncées par l'Association Arc-en-Ciel lors de son assemblée générale qui a eu lieu le 25 novembre.

Conscient de la nécessité de remédier à la situation financière, le comité étudie plusieurs mesures :

- ouvrir la structure à une catégorie d'enfants plus jeunes, les trotteurs de 1 ½ à 2 ½ ans ;
- améliorer la publicité et la visibilité de cette garderie en étant plus actif lors des manifestations locales, par exemple ;
- augmenter la participation financière des parents (de maximum 5%).

La Municipalité tient cependant à vous rendre attentifs au fait que l'aide des Communes se monte à CHF 1.07 par heure d'utilisation alors que pour une même prestation au secteur préscolaire, l'aide au réseau EFAJE est de CHF 3.85!

Tout en sachant que les structures d'accueil ne peuvent pas fonctionner sans une aide des collectivités publiques, nous estimons que cette garderie répond à un besoin réel et qu'il est de notre responsabilité de l'aider.

Des compléments seront apportés dans le rapport de gestion 2014.

4. RAMASSAGE DES DÉCHETS ENCOMBRANTS EN PORTE À PORTE (Roland Karlen)

Depuis l'ouverture de la déchetterie de Praz-Faucon en 2011, nous pouvons constater une diminution progressive du tonnage des ramassages des déchets encombrants en porte à porte.

La Municipalité soucieuse de valoriser au maximum les déchets recyclables et d'économiser les coûts des déchets incinérables a décidé de supprimer, dès le 1^{er} janvier 2015, le ramassage (deux fois par année) des déchets encombrants en porte à porte.

Cette suppression représente une économie non négligeable d'environ CHF 8'000.- par année.

Consciente des difficultés rencontrées par les personnes sans véhicule ou à mobilité réduite, la Municipalité proposera, sous certaines conditions, une collecte des déchets encombrants à domicile à raison de deux interventions gratuites par année.

5. RÉSEAU D'EAU POTABLE (Christian Durussel)

Fuites

De nombreuses fuites ont été détectées et réparées en novembre. L'entreprise Risse, qui s'occupe de réparer les conduites défectueuses de notre réseau d'eau, est intervenue à plusieurs reprises pour remettre en état le réseau au chemin des Petits-Esserts (deux interventions), au chemin des Martinets, au chemin des Sources et au chemin d'Orgevaux. Dans ce dernier cas, l'eau de la fuite s'écoulant dans la canalisation d'eau claire, sans laisser de trace sur la route, laisse supposer une importante perte d'eau.

6. SERVICE DES ROUTES

Réaménagement de la route de Lausanne RC 501

Les travaux touchent à leur fin. Reste le dernier tronçon de trottoir en direction du chemin du Four et quelques finitions.

L'éclairage public sera installé en début d'année prochaine, un retard de la livraison des luminaires en est la cause.

Dans le cadre du projet, deux nouveaux abribus sont posés aux arrêts Cugy Poste, un autre suivra devant le motel à l'arrêt Cugy Village.

Ensuite, les abris de Cugy Cavenettaz et Cugy Moulin seront à leur tour remplacés. Le montant de ces travaux a été prévu au budget 2014.

Espace Cavenettaz

Les places de parc engazonnées ne donnent pas satisfaction. Lorsque le sol est mouillé, les roues des véhicules laissent des marques. Elles seront toutes refaites de la même manière que les deux places sises en face de la sortie de la Maison villageoise.

Pour mémoire, ces places sont à utiliser en cas de fortes occupations du parking.

Routes - Validation des zones 30 km/h

Vu la difficulté de mener à bien les mesures adéquates pour nous permettre de valider les zones 30 km/h du village, la Municipalité a demandé le concours du Service d'entretien de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) et plus particulièrement à l'un des inspecteurs de la signalisation de nous prêter main forte.

Les contrôles ont été effectués entre le samedi 4 octobre et le vendredi 10 octobre 2014. Ils ont donné les résultats suivants.

Chemins	N°	TJM	V85
Bellevue	8	450	36 km/h
Bellevue	11	105	37 km/h
Chavanne	2	180	37 km/h
Epi d'Or	17	1057	36 km/h
Esserts	2	468	34 km/h
Esserts	8	648	38 km/h

TJM = Trafic Journalier Moyen

V85 = Vitesse respectée par 85% des usagers de la route ; moyenne prise dans les deux sens de circulation. Pour une zone 30 km/h, la vitesse V85 doit être égale ou inférieure à 38 km/h.

En conclusion, l'homologation de ces sections des zones 30 km/h nous est accordée et nous sommes autorisés à y effectuer, en cas de besoin, des contrôles répressifs. Ces contrôles doivent être demandés auprès de la Gendarmerie vaudoise.

En ce qui concerne les autres zones 30 à certifier, celles-ci feront l'objet d'une prochaine campagne de comptage.

La Municipalité